

Extrait du registre aux délibérations de la séance du Conseil Communal du 07 décembre 2020

Présents : M. Christian BAGUETTE, Conseiller-Président ;
M. Lambert DEMONCEAU, Bourgmestre ;
Mme Cécile HUYNEN- DELHEZ, M. Gaston SCHREURS, Mme Alice JACQUINET, M. Christophe DEMOULIN, Échevins ;

MM. Hubert AUSSEMS, Herbert MEYER, Mme Christine CHARLIER- ANDRE, M. Didier HOMBLEU, Mlle Caroline JACQUET, M. Guillaume DHEUR, Mme Marie- Emmanuelle JEANGETTE, Mme Joanne FUGER- REIP, M. Joseph SCHNACKERS, Mme Sandra HICK- PROVOOST, Conseillers ;
Mme Gaelle FISCHER, Directrice générale – Secrétaire de séance.

Conformément au Décret du 1er octobre 2020 du Parlement Wallon organisant jusqu'au 31 mars la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du Conseil communal de ce lundi 7 décembre 2020 se tient de manière virtuelle, par vidéoconférence via Microsoft Teams, retransmise en Facebook live pour la séance publique.
Tous les membres susmentionnés étaient présents via ce canal tout au long de la séance.

Excusée : Mme Marie- Astrid HUYNEN- KEVERS, Présidente du C.P.A.S.

10^e OBJET : SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES- DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR- BERTRAND COLIN- DECISION

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu le Code de l'environnement, et plus particulièrement son Livre Ier en sa partie VIII,
Vu la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales,
Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale,
Vu l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives communales ;
Vu le partenariat entre la Commune de Thimister- Clermont et la Province de Liège concernant les fonctionnaires sanctionnateurs,
Vu la désignation de Mmes J. Crahay, J. Tilquin et A. Buscheman, en qualité de fonctionnaires sanctionnateurs,
Considérant que Mmes J. Crahay et J. Tilquin sont appelées à d'autres fonctions,
Considérant qu'il était dès lors nécessaire de les remplacer,
Que soucieuse d'améliorer le service rendu aux Communes, la Province de Liège a décidé de désigner 2 nouveaux agents en qualité de Fonctionnaires sanctionnateurs pour le service des sanctions administratives communales, notamment pour la Commune de Thimister- Clermont,
Vu la désignation par le Conseil provincial de M. Colin BERTRAND, en qualité de fonctionnaire sanctionnateur, par le Collège provincial le 30 octobre 2020,
Vu la demande d'avis à Monsieur le Procureur du Roi transmise par la Province de Liège,

Que l'avis favorable de M. le Procureur du Roi de Liège sur les désignations en qualité de fonctionnaires sanctionneurs de Mme Jennypher VERVIER et M. Colin BERTRAND, a été transmis à la Province de Liège le 4 novembre 2020,

Sur proposition du Conseil provincial,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DESIGNE

M. Colin BERTRAND, en qualité de fonctionnaire sanctionneur provincial compétent pour la Commune de Thimister- Clermont, chargé d'infliger les amendes administratives qui s'appliquent en vertu de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, du Livre 1er, Partie VIII du Code de l'Environnement et du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. Copie de la présente sera transmise au Collège Provincial.

La publication de la présente sera réalisée aux valves communales ainsi que sur le site internet communal.

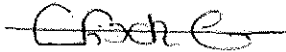
Par le Conseil Communal :

La Secrétaire,
(s)Gaelle Fischer

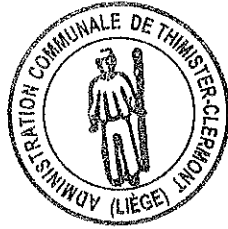
Le Président,
(s)Christian Baguette

POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,



Gaelle Fischer



Le Bourgmestre,



Lambert Demonceau